

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE : NARBONNE

D2023-03-17-02

Le nombre de conseil-
lers municipaux en
service est de : 15

CONVOCATION EN DATE DU :
13 mars 2023

AFFICHAGE EN DATE DU :
13 mars 2023

Publication du
29 mars 2023

Pour le Maire, l'Adjoint
délégué,
Christian BENSEN

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

2023/16

COMMUNE de Saint Laurent de la Cabrerisse

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal 17 mars 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

Présents : Xavier de VOLONTAT, Christian BENSEN, Eric FABRE, Patrick BONNÉRY, Christine DAYER, Francette CROS, Marie-Noëlle GLEIZES, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Jean-Luc RAMONE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Joël POUS, Mathilde VIDAL,

Empêchés : Pierre LABADIE, Georges CLAYRAC, Fabien CASSIGNAC,

Procurations : Fabien CASSIGNAC à Christine DAYER, Pierre LABADIE à Patrick BONNÉRY

Secrétaire : Christiane CHORTO

OBJET

CESSION DE PARCELLES de la Commune à Monsieur Jean-Noël BOUCHARDY

Monsieur le Maire fait état du souhait de Monsieur Jean-Noël BOUCHARDY, domicilié à l'Albézou, 11220 Saint Laurent de la Cabrerisse d'acquiescer les parcelles cadastrées C1072, C1073, C1074, C1076, C1077, C1085, C1088, C1090, C1095, C1820 et C1822, d'une contenance totale d'environ 16 ha 95a 90ca, propriété de la Commune de Saint Laurent de la Cabrerisse.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M. le Maire,

ACCEPTE la cession à Monsieur Jean-Noël BOUCHARDY des parcelles cadastrées C1072, C1073, C1074, C1076, C1077, C1085, C1088, C1090, C1095, C1820 et C1822, d'une contenance totale d'environ 16 ha 95a 90ca, propriété de la Commune de Saint Laurent de la Cabrerisse au prix de 5 100.00 euros.

CONDITIONNE la cession des terrains à l'établissement d'une servitude de passage sur les parcelles C1136 et C1822 au bénéfice de la parcelle C1200, propriété de la Commune.

PRECISE que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge du pétitionnaire (frais de géomètre, de notaire, etc.),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à venir.

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le

ID : 011-211103510-20230317-D2023_03_17_02-DE



Le Maire,
Xavier de VOLONTAT